

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CITÉS ÉDUCATIVES : UN SOUTIEN AUX QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Vendredi 5 mai 2022



À l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022, le gouvernement a annoncé une extension du programme de labellisation des cités éducatives à 74 nouveaux territoires, qui, comme les 126 premières, cumulent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire auront élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Les quartiers Ouest, sud et Schmit de Châlons-en-Champagne ont ainsi rejoint le dispositif.

La convention de la cité éducative « Boucle de Marne » de Châlons-en-Champagne a été signée au collège Perrot d'Ablancourt ce vendredi 6 mai 2022 par Olivier Brandouy, recteur de l'académie de Reims, Émile Soumbo secrétaire général de la préfecture de la Marne et sous-préfet de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne, et Benoist Apparou, maire de Châlons-en-Champagne. Elle concerne 12 écoles publiques, 3 collèges et 3 lycées.

L'ambition des Cités éducatives

Sur le territoire national, les Quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les « devoirs faits », le « plan mercredi » ou encore les stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'instruction obligatoire dès 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

Élément central de la mobilisation nationale souhaitée pour les Quartiers prioritaires par le président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. Le programme des Cités éducatives doit ainsi permettre d'assurer la continuité éducative et de sécuriser les parcours des enfants et des jeunes, jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

À travers les cités éducatives, le gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin,

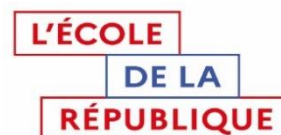
Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication – Cabinet du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr



tout en leur apportant des financements nouveaux.

Les cités éducatives dans l'académie

Période 2020-2022

- **La Ronde Couture, Charleville-Mézières (08)** : L'État accompagne la cité éducative avec près de 750 000 euros.
- **Quartiers de Chantereigne (La Chapelle-Saint-Luc) et Montvilliers (Les Noës-pres-Troyes)** : l'État accompagne la cité éducative avec près de de 600 000 €.
- **Croix Rouge, Reims (51)** : l'État accompagne la cité éducative avec près de 726 000 euros.

Période 2022-2024

- **Quartiers Ouest, sud et Schmit, Châlons-en-Champagne** : l'État accompagne la cité éducative « Boucle de Marne » avec près de 960 000 euros.

À venir :

- **Sedan (08)**
- **Reims (51)** : quartiers Orgeval et Walbaum (extension de la cité éducative Croix Rouge)
- **Saint-Dizier (52).**